

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT 2026-433 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
2025-420 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES RÉSIDUS
DOMESTIQUES DANS LES LIMITES DE LA
MUNICIPALITÉ**

**RÈGLEMENT 2026-434 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
2025-422 CONCERNANT LA COLLECTE SÉLECTIVE DES
MATIÈRES RECYCLABLES DANS LES LIMITES DE LA
MUNICIPALITÉ**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière adjointe de la Municipalité de Saint-Dominique, que lors de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2026, le conseil municipal a adopté les règlements mentionnés en rubrique.

Toute personne intéressée à prendre connaissance desdits règlements peut en prendre connaissance sur le site internet de la municipalité.

Donné à Saint-Dominique, ce 9 septembre 2026.

La greffière adjointe,



Jolyane Lamarche